



Contrat Territorial des Sources de la Dordogne Sancy Artense

Bulletin d'information du volet agro-environnemental n°1 - Avril 2018

Sommaire

- Actualités.
 - | Le contrat territorial, c'est quoi ?
 - | Etat des masses d'eau.
- Les actions 2017.
 - | Contractualisation aux MAEC.
 - | Bilan des réunions d'information.
 - | Journée traitement des effluents peu chargés.
 - | Aménagement et gestion des zones humides.
 - | Étude sur la gestion des effluents d'élevage.
- Infos.
 - | Une mobilisation globale de tous les acteurs.
 - | Une équipe partenariale.
 - | Démarrage de l'étude de potentiel de développement de l'agriculture biologique.
- Évènements 2018.
- Périodes à retenir.

Contacts

Animateur du volet agro-environnemental
du Contrat Territorial des Sources de
la Dordogne Sancy Artense

Romain Guilloret : 04 73 65 92 69
06 42 41 38 39

Animateur du Territoire Artense Cézallier Sancy
Joël Leduc : 04 73 79 58 72

Animateur du Territoire Dômes Hautes Combrailles
Alexandre Lefèvre : 04 73 65 92 69

Elus Chambre responsables des Territoires
Dômes Hautes Combrailles | **Cécile Quinsat**
et Artense Cézallier Sancy | **Michelle Bafoil**

Elu Chambre responsable du suivi
des Contrats Territoriaux
Daniel Condat

EDITO

**Le 1^{er} septembre dernier, votre
Chambre d'agriculture signait le
Contrat Territorial des Sources
de la Dordogne Sancy Artense
avec ses partenaires.**

Le Parc des Volcans d'Auvergne porte la gouvernance du contrat, la Chambre est maître d'ouvrage du volet agro-environnemental.

Impliquée dans plusieurs Contrats Territoriaux, l'expertise de votre Chambre permet d'allier production et environnement dans l'intérêt de la collectivité et des agriculteurs.

Une meilleure gestion des effluents, des pratiques agronomiques adaptées, une gestion des haies permettent de faire des économies et améliorent les résultats des exploitations.

Un certain nombre d'aides financières pour mettre en place de bonnes pratiques peuvent être attribuées, à vous d'en profiter !

Un animateur à plein temps est à votre disposition pour répondre à vos demandes et faire vivre ce contrat dans votre intérêt et celui du territoire.

Ce bulletin, biannuel, vous tient au courant de l'évolution des travaux et des actions du contrat. Il vous informe également des manifestations organisées sur votre territoire, des nouveautés en matière de réglementation sans oublier de recueillir vos souhaits.

Daniel Condat

*Vice-président de la Chambre d'agriculture
Elu en charge du suivi des Contrats Territoriaux*

Le contrat territorial, c'est quoi ?

Le contrat territorial **est un outil** de l'Agence de l'Eau, mis en place **pour 5 ans à l'échelle d'un bassin versant (2017-2021)**.

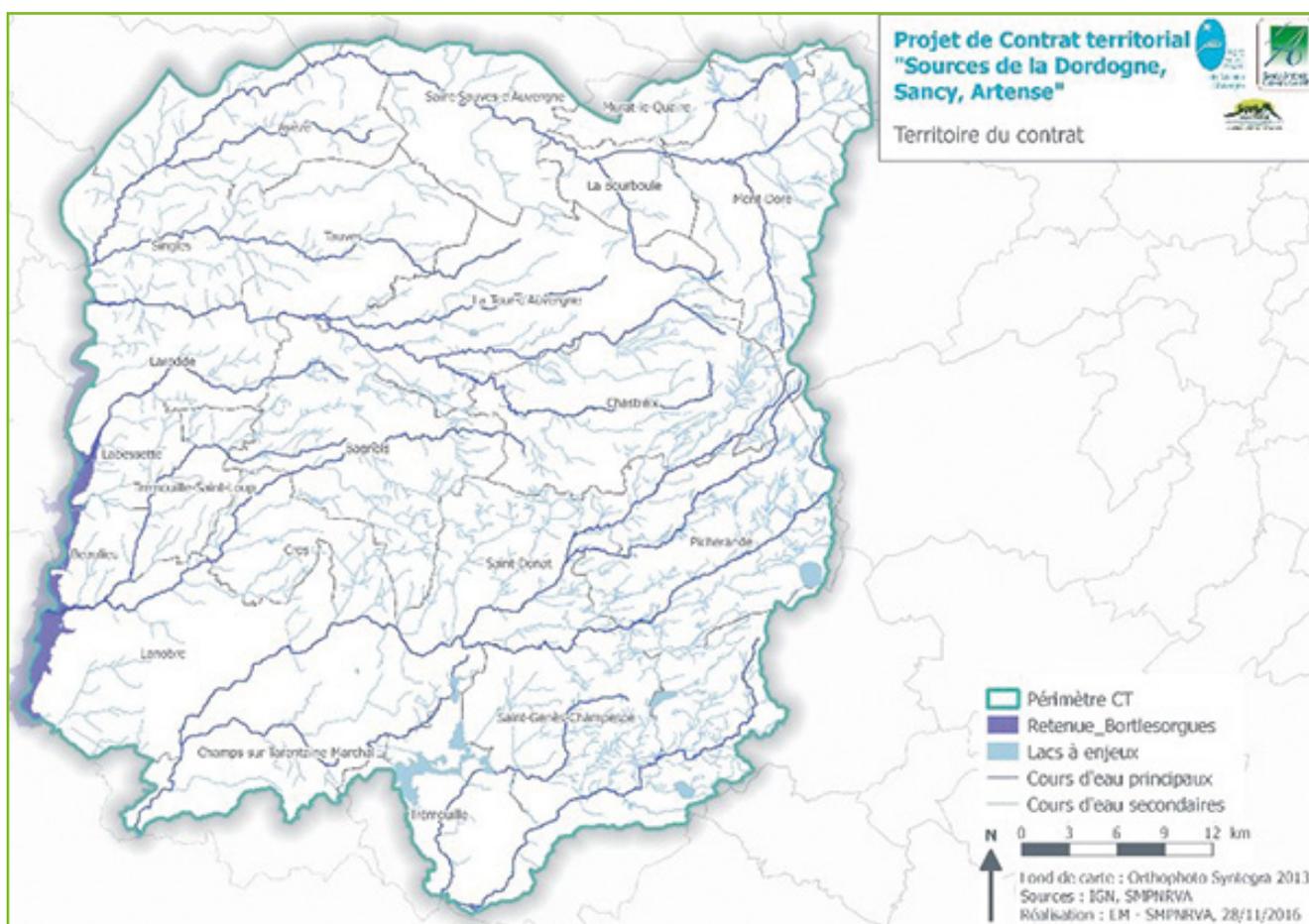
Il a pour but de répondre aux attentes de la Directive Cadre européenne sur l'Eau notamment en termes de réduction des pollutions diffuses et d'entretien ou restauration des milieux aquatiques.

Il aborde des thèmes divers tels que la qualité de l'eau dans les cours d'eau **et les milieux aquatiques, les enjeux quantitatifs ou encore la morphologie des ruisseaux**.

Le diagnostic de territoire et l'élaboration du contrat territorial ont été conduits par le Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple (SIVOM) de la Haute Dordogne, Sancy Artense Communauté et le Syndicat mixte du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne.

Le programme d'actions ambitieux mobilise 33 structures différentes pour la réalisation d'actions à hauteur de 18 millions d'euros.

La mise en œuvre de ces actions, basée sur le volontariat, **comporte un large volet animé par la Chambre d'agriculture du Puy-de-Dôme, à destination des agriculteurs**.



État des masses d'eau

Le bassin hydrographique Sources de la Dordogne Sancy Artense est découpé en :

- 23 masses d'eau superficielles ainsi réparties :
 - 20 masses d'eau « cours d'eau » et 3 masses d'eau « plan d'eau ».
 - 9 grandes masses d'eau et 14 très petites masses d'eau.
- 2 masses d'eau souterraines.

Parmi ces masses d'eau, l'état écologique de **18 d'entre elles sont classées « bon » et 5 « moyen »** (Tialle, Dordogne aval, Rigaud, Gabacut, Ruisseau des Granges).

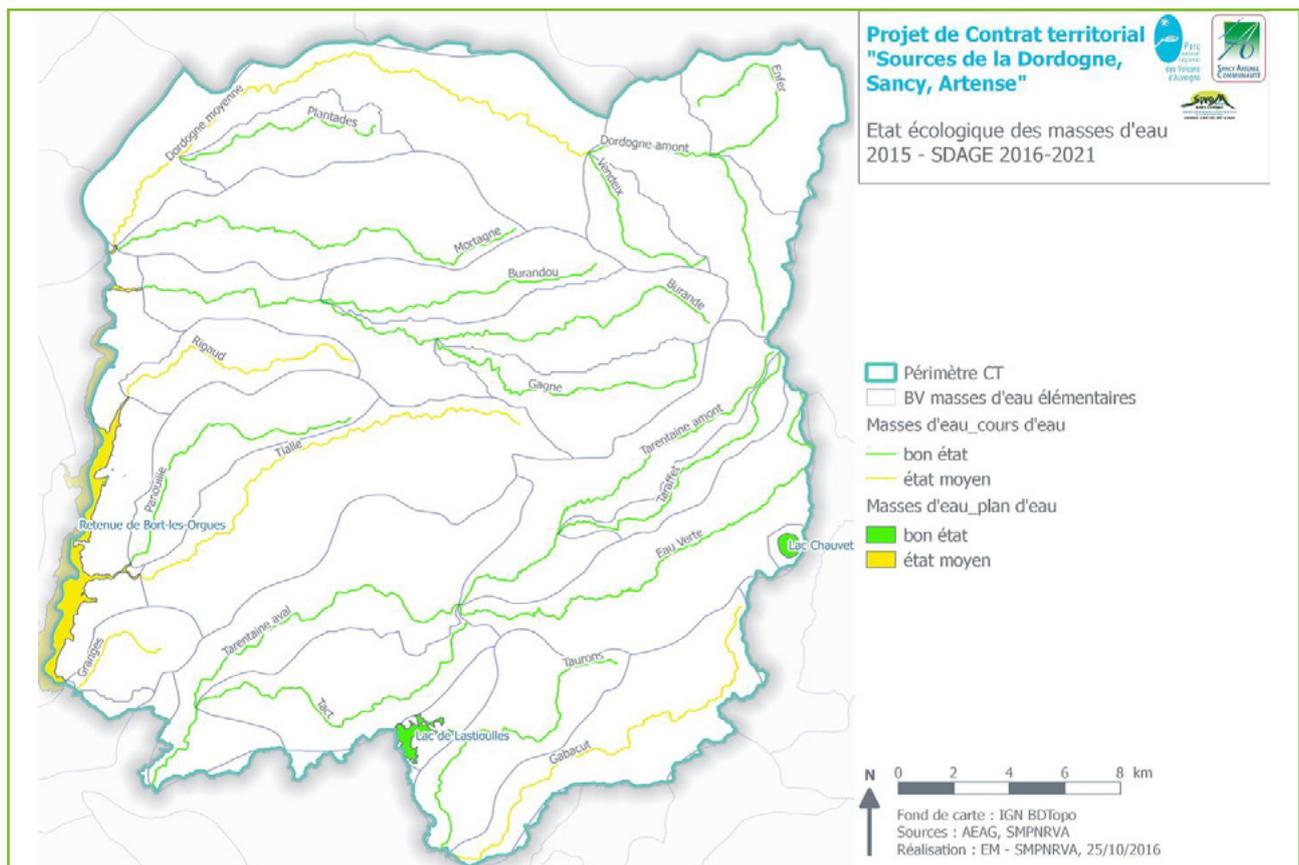
En ce qui concerne l'état chimique, seul celui du lac Chauvet n'est pas satisfaisant, car classé « mauvais » du fait de la présence de cadmium. L'origine de cette substance devra être identifiée pour corriger ce problème, via une étude du bassin versant du lac.

Ce constat traduit la nécessité de préserver, voire restaurer la qualité de l'eau de ce réseau de tête de bassin.

Les principaux enjeux

Les diagnostics agricoles de territoire réalisés en 2014 et 2017 ont fait ressortir des thématiques à enjeu plus spécifiques :

- la gestion des effluents d'élevage au siège d'exploitation,
- la gestion des effluents d'élevage au parcellaire,
- la préservation des zones humides,
- l'aménagement de l'interface prairies - milieu aquatique.



Les actions 2017

S'inscrivant dans le volet agro-environnemental du contrat territorial, différentes actions ont été réalisées par la Chambre d'agriculture du Puy-de-Dôme sur cette année 2017.

La contractualisation aux MAEC

Tout d'abord, sur les six premiers mois les agriculteurs ont pu souscrire des MAEC (Mesures Agro-Environnementales et Climatiques) qui visent à l'adoption de pratiques agricoles favorables à l'environnement (par maintien ou changement de pratiques).

Ainsi 59 exploitations ont souscrit à des mesures concernant la préservation de la diversité floristique, la gestion des zones humides ou encore la diminution de fertilisation et l'ajustement de la pression de pâturage.

Nombre d'exploitations engagées	59
Surfaces totales engagées	2 812 ha
Surfaces engagées moyennes par exploitation	47.66 ha
Engagement financier total sur 5 ans	1 249 766 €
Engagement financier moyen sur 5 ans par exploitation	21 182.50 €



En termes qualitatifs, c'est la **mesure « prairies fleuries »** correspondant au maintien de la diversité floristique qui a été le plus contractualisée (46,6 % des surfaces). Elle est associée à un maintien de pratiques, par définition peu contraignant pour les agriculteurs. En deuxième position (27,4% des surfaces) se situe la **mesure « absence de fertilisation et ajustement de la pression de pâturage »**. L'absence de fertilisation en zone de pâture correspond à une réalité agronomique (très faibles besoins des pâtures au-delà de la restitution au pâturage), ce qui permet une adhésion relativement facile des agriculteurs, soit dans le cadre de pratiques nouvelles, soit dans le cadre de maintien.

Parmi les mesures les moins contractualisées, se trouve la **mesure de « réouverture de milieux fermés »** (0,23% des surfaces) ainsi que les mesures d'amélioration de la gestion de zones humides (0,7% des surfaces) **parfois associée à l'absence de fertilisation** (1,3 %).

➤ Bilan des réunions d'information aux agriculteurs du contrat territorial des Sources de la Dordogne Sancy et Artense (SDSA) 16, 17 & 18 octobre 2017

Les objectifs de ces réunions étaient de présenter :

- le contrat territorial SDSA,
- le suivi de la qualité de l'eau et du programme d'actions pour les agriculteurs concernés **par au moins une parcelle** dans le contrat territorial.

Elles ont été réalisées par demi-journées sur **six communes différentes** (Saint Sauves d'Auvergne/ Tauves/Picherande/Saint-Genès-Champespe/La Tour d'Auvergne/Bagnols).

Ces réunions nous ont permis de rencontrer une trentaine d'exploitations pour présenter le programme de l'année 2018 et faire des ajustements sur les actions à mener.



Ces réunions ont mis en exergue le volet agro-environnemental avec les intérêts, avantages et opportunités à saisir pour les agriculteurs :

- Pouvoir **disposer d'un état des lieux agro-environnemental** de son exploitation,
- Bénéficier de **conseils techniques et réglementaires**,
- Faire **connaître ses difficultés** de gestion,
- **Participer aux programmes d'actions subventionnés** (Plan de Compétitivité et d'Adaptation des Exploitations agricoles, traitement des eaux peu chargées, analyses, journées techniques, pesées d'épandeurs, diagnostics ...)

Le volet agro-environnemental consiste, au-delà de l'information, à **vous accompagner** dans l'évolution de vos pratiques.

➤ Sur le plan individuel : **des diagnostics** individuels d'exploitation sont et seront l'occasion d'échanger sur vos pratiques (fertilisation, gestion et stockage d'effluents, gestion des milieux aquatiques...). Des bilans

seront réalisés avec les points positifs et les points à améliorer.

A ce jour, 30 de ces diagnostics sont programmés en 2018 comprenant également : collectes d'informations, réponses aux questions, synthèses et rendus individuels. Il en est programmé 150 sur les 5 ans du contrat.

La Chambre d'agriculture propose également la réalisation d'analyses de sols, d'herbe ou d'effluents et de pesées d'épandeurs.

Si vous êtes intéressé, n'hésitez pas à nous renvoyer le bulletin réponse (dernière page) ou à nous contacter.

➤ Sur le plan collectif, la Chambre d'agriculture du Puy-de-Dôme organise des formations à thème, des journées de démonstration, la mise en place d'essais et des réunions d'informations afin de suivre l'évolution régulière des actions de l'ensemble du contrat.

Les actions 2017

➤ Journée traitement des effluents peu chargés | 20 octobre 2017

Une journée Portes Ouvertes a été organisée au **GAEC du Buisson à Chastreix** sur le thème du traitement des eaux peu chargées, type eaux blanches de laiterie et de fromagerie.

Le système « SBR » (Réacteur Séquentiel discontinu) a été présenté. Les Ateliers d'Occitanie et l'INRA de Narbonne étaient présents afin de présenter leur système de traitement aux agriculteurs.

Pour plus d'information sur ce système ou un projet, n'hésitez pas à nous contacter.



➤ Aménagement et gestion des zones humides | 14 novembre 2017

Cette journée, prévue initialement le 14 novembre 2017 a dû être décalée aux vues des conditions climatiques. Elle sera réalisée sur la fin du mois de septembre. Nous vous communiquerons la date exacte prochainement.

Cette journée sera sur le thème de « **la gestion et des aménagements des zones humides** » en partenariat avec le Conservatoire d'Espaces Naturels d'Auvergne et le Parc de Volcans.

Elle a pour but de présenter les différents aménagements, comme les abreuvoirs solaires et autres points de franchissements qui peuvent être réalisés sur les cours d'eau et zones humides.

Les agriculteurs témoigneront sur leurs pratiques de pâturage et de fauche sur ces zones particulières.



Étude sur la gestion des effluents d'élevage

La gestion des effluents d'élevage constitue un des enjeux principaux sur le territoire.

Un diagnostic agricole de territoire a été réalisé en 2014 sur le bassin versant Tarentaine-Chauvet-Crégut-Lastiouilles qui constitue la partie sud du territoire du contrat. Les sources de la Dordogne n'avaient pas bénéficié de ce diagnostic et il semblait judicieux de disposer d'une meilleure connaissance de cette partie du bassin versant.

Une étude, orientée sur les effluents d'élevage a été menée sur cette partie nord du bassin versant dans le cadre d'un stage de fin d'étude d'ingénieur sur six mois (avril à septembre 2017).

Il s'agissait principalement d'analyser les types de logement animaux ainsi que les types de stockage d'effluents en présence conduisant aux modes de gestion des effluents d'élevage.

Il en ressort que le stockage et la gestion des effluents sur les exploitations (dose, période d'apport ...) sont des problèmes importants et récurrents.

La gestion globale des effluents est un enjeu majeur sur le territoire. Des actions doivent être mises en œuvre, proposées via le contrat territorial, afin de limiter les pollutions ponctuelles et diffuses qui touchent les cours d'eau.

Votre Chambre d'agriculture vous propose différentes opérations:

- Réalisation d'un cahier d'épandage.
- Réalisation d'un plan de fumure.
- Réalisation d'aménagements (couvertures de fosse, de fumières ...).
- Mise en place de systèmes de traitements (SBR, filtres à roseaux ...).
- Diagnostics globaux d'exploitation.
- Réalisation d'analyses (effluents, sols, herbe)
- Conseils de fertilisation.
- Différentes formations adaptées à votre situation.

N'hésitez pas à prendre contact avec votre animateur de Territoire ou votre animateur de Contrat Territorial pour plus d'informations (coordonnées en première page).

Les résultats de cette étude et ceux d'une étude réalisée en 2014 sur le bassin de la Tarentaine sur la même thématique seront synthétisés sur une plaquette qui vous sera prochainement transmise.



Une mobilisation globale de tous les acteurs

Le contrat territorial « Sources de la Dordogne Sancy Artense » est le fruit d'un travail partenarial initié depuis 2013.

Le diagnostic de territoire a permis dans un premier temps d'identifier ses forces et ses faiblesses et de recenser sur le terrain l'ensemble des pressions s'exerçant sur la qualité de l'eau et des milieux aquatiques.

Validé par les représentants des habitants et des usagers, il a permis de définir de grands objectifs à atteindre :

- disposer d'une eau de qualité en quantité suffisante mais sans excès,
- préserver voire restaurer le patrimoine naturel exceptionnel lié à l'eau, source de valorisation pour le territoire,
- optimiser la gouvernance relative à l'eau sur le territoire.

L'atteinte de ces objectifs s'appuie sur un programme d'actions ambitieux construit avec les acteurs du territoire volontaires pour œuvrer de concert à l'amélioration de la qualité de l'eau.

Ainsi, les agriculteurs ne sont pas les seuls sollicités.

Les actions portent également sur l'assainissement, l'eau potable, l'exploitation sylvicole, les zones humides (tous les



propriétaires/exploitants confondus), la continuité écologique... Même en l'absence de gros points noirs, il est nécessaire que chacun fasse un pas pour que la qualité globale de l'eau, des milieux aquatiques et ainsi du territoire en général s'améliore.

La mobilisation des collectivités, des institutions, des représentants des usagers et des partenaires financiers (Agence de l'eau Adour-Garonne, conseils départementaux du Puy-de-Dôme et du Cantal et fonds européens) pour la construction de ce projet permet de financer en moyenne 68% des **18,4 millions d'euros** d'actions prévus sur 5 ans. La balle est désormais dans le camp de l'ensemble des acteurs locaux pour profiter des accompagnements techniques et financiers offerts sur toutes ces thématiques.

Vous l'avez compris. Vous êtes concernés !



Une équipe partenariale pour répondre à tous vos besoins

Pour répondre au mieux aux attentes de chacun, nous vous accompagnons :

→ Responsable du volet agro-environnemental du Contrat :

- **Romain GUILLORET** : il constitue votre contact privilégié. Il sera le relais avec ses homologues de la Chambre d'agriculture du Cantal.

→ Responsable du Contrat :

- **Elodie MARDINE** chargée de l'animation générale du contrat territorial, n'intervient pas sur les questions agricoles directement mais sur les autres concernant le contrat territorial.

→ En partenariat avec :

- **Florence CABANEL** qui réalise une étude sur le potentiel de développement de l'agriculture biologique sur ce territoire (voir l'article ci-dessous pour plus de détails - restitution prévue aux agriculteurs en 2018).
- **Corinne MELLETT** qui intervient pour assurer un développement durable des exploitations agricoles en accompagnant la gestion pérenne des ressources, l'autonomie des exploitations ou encore le recours à des méthodes vétérinaires alternatives.
- **Julien TOMMASINO** qui accompagne les propriétaires/gestionnaires de zones humides en fonction de leurs usages, de leurs spécificités ou encore de leur état afin d'en optimiser la gestion.
- **Nicolas LAFARGE** technicien de rivière et **Sophie BONTEMPS** directrice du SIVOM de la Haute Dordogne qui initient et accompagnent tous les projets situés dans ou en bordure des cours d'eau : gestion de la ripisylve (végétation en bordure de cours d'eau), aménagement de points d'abreuvement ou de franchissement stabilisés, hydromorphologie du cours d'eau.

Le mot du technicien rivière

Une demande de déclaration d'intérêt général va être déposée dans vos communes pour enquête publique. Ce document va permettre de faciliter la mise en place d'actions en faveur des rivières.

Toutes les actions d'entretien, de restauration ou d'aménagement à mettre en place sont cartographiées à la parcelle. **Les propriétaires riverains peuvent donc prendre connaissance des travaux les concernant et ainsi émettre un avis.** Sur la base du volontariat, ils pourront bénéficier d'**aides financières ou de soutien technique** pour réaliser ces actions. N'hésitez pas à me contacter pour plus d'informations,

Nicolas LAFARGE | Communauté communes Dômes Sancy Artense  04 73 21 79 77

• **Romain GUILLORET** | *Animateur du volet agricole du Contrat territorial*
Chambre d'agriculture 63

 04 73 65 92 69

r.guilloret@puy-de-dome.chambagri.fr

• **Elodie MARDINE** | *Chargée de mission Agri-environnement-Eau*
Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne

 04 73 65 64 00

emardine@parcdesvolcans.fr

• **Florence CABANEL** | Association de développement de l'agriculture biologique dans le Puy-de-Dôme-Bio63

 04 73 44 45 28

florence.bio63@aurabio.org

• **Corinne MELLETT** | Fédération Régionale des Centres d'Initiatives pour Valoriser l'Agriculture et le Milieu Rural-FRCIVAM

 04 73 61 94 04

mellet.civam@wanadoo.fr

• **Julien TOMMASINO** | *Chargé d'études - Conservatoire d'Espaces Naturels Naturels d'Auvergne*

 09 70 75 04 95 |

julien.tommasino@cen-auvergne.fr

• **Nicolas LAFARGE** | Communauté de communes Dômes Sancy Artense

 04 73 21 79 77

• **Sophie BONTEMPS** | SIVOM de la Haute-Dordogne

 09 67 24 03 56

sbsivomhd@orange.fr

➤ Démarrage de l'étude de potentiel de développement de l'agriculture biologique sur le territoire du contrat territorial

L'agriculture biologique, du fait de son cahier des charges précis (absence de fertilisation minérale, de phytosanitaires...), est une des pistes pour conjuguer préservation de nos ressources et durabilité économique des fermes ! Ainsi, dans le cadre du Contrat, est prévue une étude réalisée par Bio63 pour identifier le potentiel de développement de la bio sur ce territoire précis: y-a-t-il des filières bio présentes ? Les élus envisagent-ils d'utiliser des produits locaux et bio à la cantine ? Quelles sont les questions des agriculteurs du territoire sur la bio ?

Cette étude permettra d'identifier les facteurs favorables et défavorables à la bio sur ce territoire pour ensuite conduire des actions adaptées pendant toute la durée du contrat !

Ce travail a déjà commencé en 2017 par un questionnaire sur la bio qui a été rempli par les agriculteurs qui ont réalisé un diagnostic MAEC.

De plus, deux journées portes ouvertes ont été organisées par la Chambre d'agriculture et Bio 63 sur des fermes bio du territoire :

- le 14 novembre au GAEC du Millepertuis, Aline et Bruno Brugière sur le thème : **Valoriser mon lait en AOP Saint-Nectaire bio**. Cette porte ouverte a réuni 15 participants.

- le 22 novembre à l'EARL Triniol à Larodde, Nicole et Jean-Paul Triniol sur le thème : **Produire des veaux rosés bio en complète autonomie**. Cette porte ouverte a réuni 35 participants.

Pour tous renseignements complémentaires sur l'agriculture biologique, contacter :

- **Marie-Claire PAILLEUX**

Spécialiste Bio de la Chambre d'agriculture.

☎ 04 73 44 45 58

bio@puy-de-dome.chambagri.fr

- **Florence CABANEL**

Animatrice de BIO63

☎ 04 73 44 45 28

florence.bio63@aurabio.org

Vous avez un projet d'installation ou de conversion Bio, contactez le pôle Productions de la Chambre d'agriculture au 04 73 44 45 95 !



Événements 2018

Les actions de la CA63

Pour l'année 2018 la Chambre d'agriculture du Puy-de-Dôme a programmé différentes actions :

Animation Collective

- Journée technique sur la **gestion des cours d'eau et de la ripisylve (17 mai 2018)** : Qu'est ce qu'un cours d'eau, que peut-on faire et ne pas faire ? Comment gérer la ripisylve et quels aménagements peut-on réaliser ?
- Journée technique **sur les couvertures de fosses (22 mai 2018)**.
- Journée technique sur la **gestion des zones humides** : gestion du pâturage et de la fauche, abreuvoirs aménagés et points de franchissement.
- Journée de démonstration de **matériel d'épandage de fumier et de lisier** (matériel de précision).
- Journées techniques sur la **gestion de la fertilisation organique** (dose/période/déchiffrement des analyses...) : intervention de l'équipe fourrage de la Chambre d'agriculture du Puy-de-Dôme avec pour support les résultats d'analyses réalisées sur vos exploitations.

Publications

Plusieurs plaquettes sont à votre disposition dans les bureaux de la Chambre d'agriculture ou sur le site internet (exemple : couverture des fosses à lisier).

www.chambre-agri63.com

Animation individuelle

- Journées de **pesées d'épandeurs** : si possible avec du matériel mobile pour être au plus près de vos exploitations.
- **Campagne d'analyse de sols, d'effluents et d'herbe**.
- **Diagnostics globaux d'exploitations** : faire ressortir les points positifs et les points à améliorer sur vos exploitations et vous faire des propositions d'améliorations.

→ **Faites vous connaître auprès de votre Territoire** (coordonnées en dernière page).

Les actions de Bio 63 sur le territoire du Contrat territorial

- **Portes-ouvertes sur des fermes** en agriculture biologique avec les acteurs filières.
- **Restitution de l'étude** de potentiel de développement de l'agriculture biologique.

CHAMBRE D'AGRICULTURE DU PUY-DE-DÔME
Cultivons l'Avenir



LA COUVERTURE DES FOSSES À LISIER

Novembre 2017

LE PRINCIPE

La couverture d'une fosse à lisier peut se faire sur de l'existant ou de la création.

Cet investissement répond tant à des impératifs agronomiques, économiques, qu'environnementaux.

Il permet en effet d'avoir des effluents plus concentrés en éléments nutritifs et de meilleure qualité, tout en limitant les émissions de gaz polluants et d'odeurs.

La couverture est intéressante dans les régions à pluviométrie importante.

LES OBJECTIFS

Diminuer la quantité d'effluents à épandre

La suppression des eaux pluviales permet de garantir un effluent plus concentré et plus homogène (avec une valeur agronomique du lisier améliorée) et ainsi de réduire le nombre de voyages nécessaires à son épandage. Cela représente des avantages en termes d'économie financière et de main d'œuvre. Le volume utile de la fosse est augmenté ce qui permet d'espacer les intervalles de vidange.

Limiter les émissions d'ammoniac et de méthane

En évitant la surface de contact de l'air libre et des effluents, les pertes gazeuses sont diminuées de 50 à 90 %. La couverture des fosses réduit la volatilisation de l'ammoniac NH3, précurseur des particules fines, et à l'origine du protoxyde d'azote N2O. Ces particules en suspension et ces Gaz à Effet de Serre GES ont des effets nocifs sur la santé et l'environnement, provoquant des maladies respiratoires et agissant sur le climat. Le N2O a un pouvoir de réchauffement 300 fois plus puissant que le CO2, tandis que le méthane CH4 est équivalent à 25 fois le CO2.

Limiter les odeurs

Avec une couverture intégrale de l'ouvrage, la diminution des odeurs atteint 90 %. Cela apporte une meilleure qualité de vie pour le voisinage. La maîtrise des odeurs et la réduction des pertes d'azote au stockage est complète quand la phase d'épandage est bien menée. Gérer la fertilisation et utiliser un matériel d'épandage limitent les pertes.

ASTUCE

La couverture d'une fosse existante peut éviter la construction d'un nouvel ouvrage suite à une augmentation du cheptel !

Périodes à retenir

👤 Printemps 2018

- 17 mai 2018 | Bagnols
Journée technique sur la gestion des cours d'eau et de la ripisylve.
- 22 mai 2018 | St-Genès-Champespe
Journée technique sur les couvertures de fosses.

👤 Automne 2018

- Journée de démonstration de matériel d'épandage de fumier et de lisier.
- Journées techniques sur la gestion de la fertilisation organique.
- Aménagement et gestion des zones humides.

Fiche contact - Bulletin réponse – CT SDSA

(à retourner à la Chambre d'agriculture – Route du Mont Dore – 63210 Rochefort-Montagne)

Nom de l'exploitation :

Adresse de l'exploitation :

Téléphone : Portable :

Mail :

- Je suis intéressé(e) par la réalisation d'un diagnostic individuel sur mon exploitation
- Je suis intéressé(e) par la mise en place d'un abreuvoir aménagé sur mon parcellaire
- Je suis intéressé(e) par des analyses d'effluent organique, de sol, d'herbe à prix avantageux
- Autre(s) à préciser :

Les thèmes que je souhaite voir développés (visites, manifestations, formations...)

- Le raisonnement de la fertilisation
- La réglementation des épandages
- La gestion des haies et ripisylves
- Le compostage
- Le stockage des effluents
- Valorisation bois bocage
- L'abreuvement des animaux
- Autre(s) à préciser :

Retrouvez plus d'informations sur ces journées dans les prochains journaux Chambre et sur le site internet : www.chambre-agri63.com

Chambre d'agriculture du Puy-de-Dôme
11 allée Pierre de Fermat – BP 70007
63171 Aubière Cedex
☎ 04 73 44 45 46
Fax : 04 73 44 45 50
contact@puy-de-dome.chambagri.fr
www.chambre-agri63.com

Territoire Artense Cézallier Sancy
Route des Fraux - 63610 Besse
☎ 04 73 79 58 72
acs@puy-de-dome.chambagri.fr
Animateur :
Joël Leduc : 06 30 00 95 96

Territoire Dômes Hautes Combrailles
Rte du Mont Dore - 63210 Rochefort M⁹
☎ 04 73 65 92 69
dhc@puy-de-dome.chambagri.fr
Animateur :
Alexandre Lefèvre : 07 88 86 96 67

Parmi les 33 partenaires du Contrat Territorial, voici ceux du volet agro-environnemental :

